

Appendice III : Lettre de Tractebel Engineering, 20 décembre 2019



TRACTEBEL ENGINEERING S.A.
5, rue du 19 mars 1962 - 92622 Gennevilliers CEDEX - FRANCE
tel. +33 1 41 85 03 69 - fax +33 1 41 85 03 74
engineering-fr@tractebel.engie.com
tractebel-engie.fr



Human Rights Watch
A l'attention de Mr Jim WORMINGTON
350 Fifth Avenue, 34th Floor
New York, NY 10118-3299

Nos réf. : PDF/MCB – 19.1890
Vos réf. : -
Entité : Direction Générale
Rédacteur : Samy Benoudiz
Direct tel. : +33 1 41 85 03 37 – Fax. +33 1 41 85 03 74
e-mail : samy.benoudiz@tractebel.engie.com

Confidentiel Restreint Interne Public

Gennevilliers, le 20 décembre 2019

Objet : Recherche sur la réinstallation des communautés pour le barrage hydroélectrique de Souapiti (Guinée)

Réponses au courrier du 18 novembre 2019 reçu par mail le 09/12/2019

Cher Monsieur Wormington,

Nous accusons réception de votre courrier en référence du 18 novembre dernier nous informant de votre recherche concernant la réinstallation des communautés liée à l'aménagement du barrage de Souapiti.

Nous vous confirmons que ce courrier daté du 18 novembre n'a pas été reçu à cette date par notre société et vous remercions du second envoi en date du 9 décembre.

Nous avons pris connaissance des différentes questions et remarques contenues dans votre courrier et nous souhaitons apporter les éclaircissements suivants :

1. Comme vous le savez, la maîtrise d'œuvre de l'aménagement hydroélectrique de Souapiti est assurée par le Gouvernement de la République de Guinée qui en a délégué la responsabilité à l'Administration et Contrôle des Grands Projets et Marchés Publics (ACGPMP). Cette dernière a confié à TRACTEBEL le contrat d'ingénieur-conseil pour le contrôle et la supervision des travaux du projet d'aménagement hydroélectrique de Souapiti. Notre mission principale est le contrôle et la supervision des travaux du barrage de Souapiti menés par la société China International Water & Electric Corporation (CWE).

TRACTEBEL ENGINEERING S.A. - Registered Office: 5, rue du 19 mars 1962 - 92622 Gennevilliers CEDEX - FRANCE
with a capital of 3 355 000 euros - R.C.S. Nanterre B 309 103 877 - SIREN 309 103 877 - VAT: FR 82 309 103 877 - APE 7112B

With the trusted expertise of  **COYNE ET BELLIER**
Ingenieurs Conseils

2. Contrairement à ce qui est indiqué dans votre courrier, notre société ne fournit pas de support technique à CWE dans le cadre des activités de réinstallation des populations. Ces activités de réinstallation de population sont assurées par la maîtrise d'ouvrage du projet, c'est-à-dire le Ministère guinéen en charge de l'Energie, qui en a délégué l'exécution à l'équipe du « Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Souapiti » (PAHS). Les équipes locales de HRW ont déjà eu l'occasion d'échanger sur ces sujets à Conakry lors d'une réunion avec le PAHS. Vous avez ainsi pu prendre connaissance du contexte général dans lequel se déroulent les opérations de réinstallation, et recevoir des informations sur le processus et les parties prenantes.

3. Pour compléter vos informations sur les aspects environnementaux et sociaux, TRACTEBEL a effectivement émis en novembre 2015 *l'étude d'impact environnemental et social (EIES)*, et le *plan d'action de réinstallation du barrage hydroélectrique de Souapiti* (à la cote 230 m SMK, soit environ de 130 m de haut) pour le compte du Ministère en charge de l'Energie en Guinée représenté par Electricité de Guinée, avec un financement de la Banque Africaine de Développement.

Cette étude a mis en évidence la réinstallation d'environ 48 000 personnes dont une sous-préfecture. L'analyse des alternatives proposées par TRACTEBEL a montré les avantages d'une baisse de la hauteur du barrage de 20 m, permettant de réduire considérablement le nombre de personnes à déplacer. La conclusion recommandait une reprise de l'étude de conception du barrage dans ce sens.

Cette préconisation de TRACTEBEL a été confortée en février 2016 dans l'étude sur la « *détermination de la meilleure option technique pour la mise en œuvre du projet Souapiti en Guinée dans le cadre d'un Partenariat Public Privé* » réalisée par le Groupement EDF-Nodalis-Artélia pour le compte du Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (West African Power Pool) avec le financement de la Banque mondiale. Cette étude précise que : « *L'étude d'impact environnemental et sociétal du barrage hydroélectrique de Souapiti présentée début 2015 par Tractebel Ingénierie SA est complète et très détaillée, et permet de bien appréhender l'ensemble des contraintes de réalisation de l'aménagement* ». Le Gouvernement guinéen a ensuite entériné le choix de conception d'un barrage avec une cote plus faible.

En mars 2017, TRACTEBEL a émis la version finale de *l'étude d'impact environnemental et social* et du *plan d'action de réinstallation du barrage hydroélectrique de Souapiti* (à la cote 210 m SMK, soit environ 116 m de haut) pour le compte de l'Administration et Contrôle des Grands Projets et Marchés Publics (ACGPMP) dans le cadre de son contrat d'ingénieur conseil. Les caractéristiques du projet étant modifiées, une actualisation de l'EIES de l'aménagement était nécessaire pour l'obtention du permis environnemental (obtenu le 21 mars 2016) selon la législation guinéenne et les exigences des bailleurs de fonds internationaux. Le plan de réinstallation actualisé a permis de recenser environ 16 000 personnes, soit une diminution de plus 30 000 personnes par rapport à l'aménagement initialement prévu, confirmant le choix de conception du barrage dans l'intérêt des populations en matière de réinstallation.

4. Le rôle de TRACTEBEL dans le volet réinstallation a été la production de l'étude de la réinstallation des populations comme indiqué ci-dessus, incluant le recensement et l'inventaire des biens des personnes affectées.

5. Concernant les opérations de réinstallation elles-mêmes, nous avons une mission d'assistance auprès du PAHS pour la mise en œuvre des Plans Environnementaux et Sociaux. Pour cela, nous avons détaché deux ingénieurs spécialistes en environnement et en réinstallation des populations auprès du PAHS.

-
6. En tant que société d'ingénierie et de conseil, notre rôle n'est pas de mettre en œuvre la réinstallation des populations en lieu et place du client, mais plutôt d'accompagner le PAHS dans cette mise en œuvre afin qu'elle atteigne son objectif de la manière la plus satisfaisante possible. Il peut bien entendu arriver qu'il y ait des éléments à améliorer, le processus de réinstallation étant toujours perfectible. Toute observation de votre part sur des faits précis et documentés montrant des incidents dans ce processus devrait être portée à la connaissance du PAHS, qui s'efforcera alors d'analyser ces incidents et de les traiter si nécessaire, afin d'opérer dans l'esprit du Plan d'Action de Réinstallation. C'est dans ce sens que nos représentants auprès du PAHS continuent d'œuvrer.

Nous espérons avoir ainsi répondu à votre recherche d'informations concernant la réinstallation des communautés liée à l'aménagement du barrage de Souapiti et vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos activités.

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Veuillez agréer, Monsieur Wormington, l'expression de nos sincères salutations.



Samy BENOUDIZ
Chief Executive Officer Tractebel France

